

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 3 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les budgets 2018 adoptés

Soucieux de “rattraper le temps perdu”, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s’est mobilisé pour adopter dès la première séance de l’année les budgets 2018.

Les trois budgets

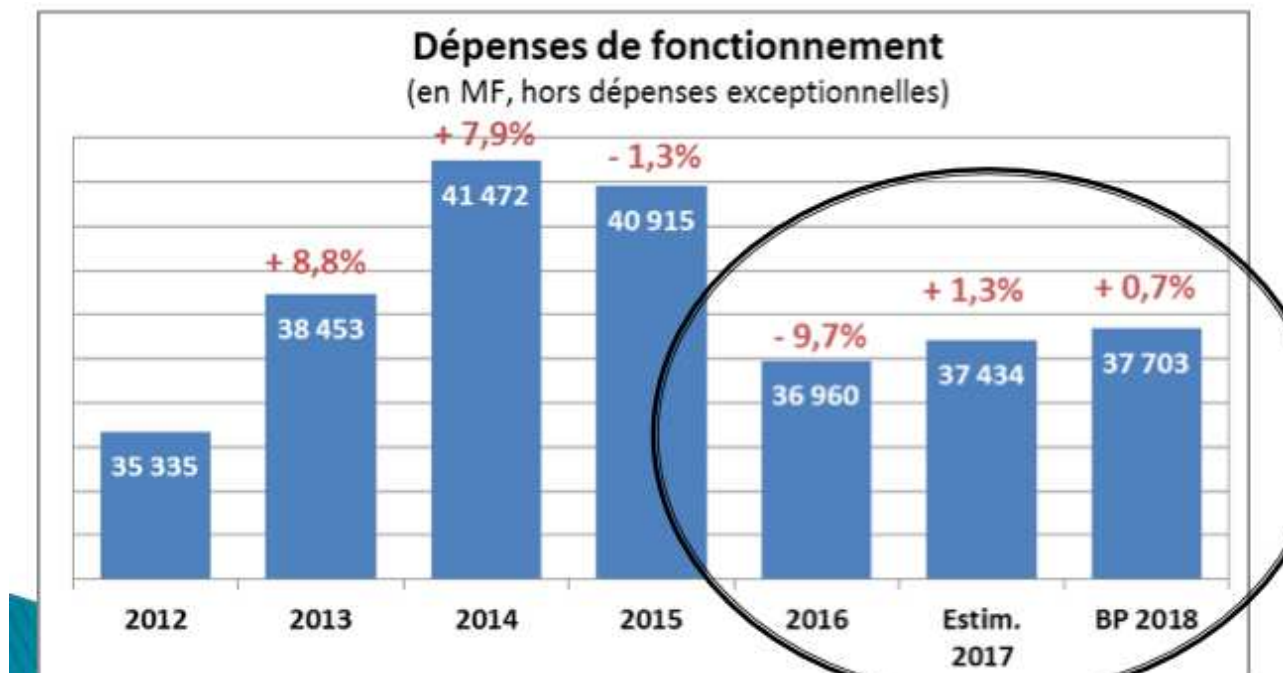
- **Budget annexe de reversement** (taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours au profit des établissements publics et autres organismes) : **69,750 milliards** de francs (65,8 milliards en 2017).
- **Budget annexe de répartition** (taxes et impôts entrant dans l'assiette des dotations réparties aux provinces, communes et Nouvelle-Calédonie) : **120,411 milliards** de francs (122,4 milliards en 2017).
- **Budget propre** (financement des compétences particulières de la Nouvelle-Calédonie) : **65,064 milliards** de francs (64,5 milliards en 2017).

Le contexte

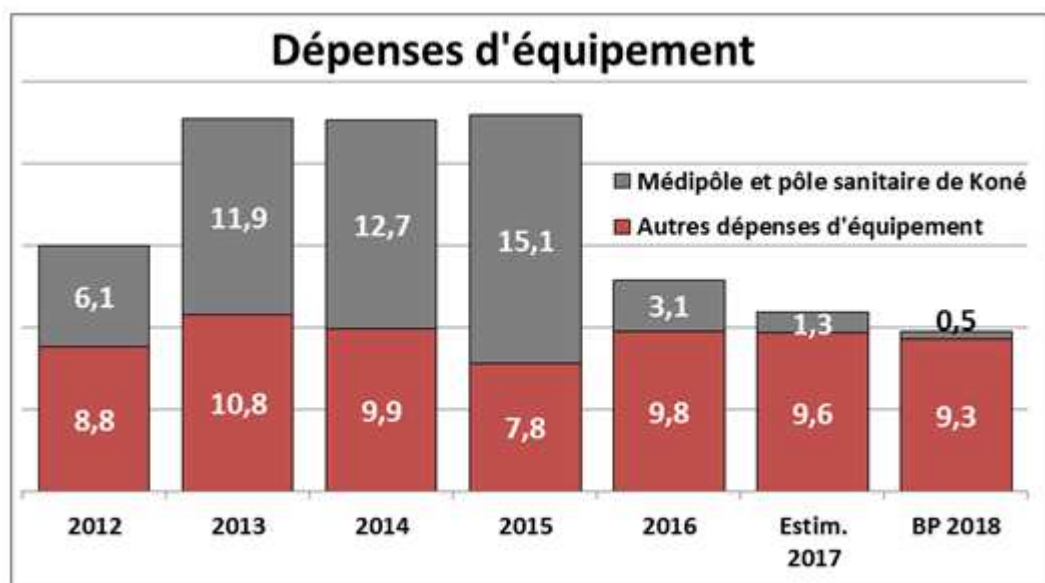
L’arrêt des grands chantiers et la crise du nickel ont provoqué une baisse de recettes à répartir entre les collectivités, et estimée à plus de 10 milliards de francs sur les exercices 2017 et 2018.

La collectivité Nouvelle-Calédonie, dont les recettes de fonctionnement sont assises pour les trois quarts sur les recettes fiscales, est concernée, avec 6 milliards de baisse en 2017 sur son budget propre.

Face à cette évolution, **une nette maîtrise des dépenses de la collectivité** a été entamée dès 2015 et les efforts se sont poursuivis depuis. Les participations et subventions sont en baisse constante depuis 2016 (- 5,6 milliards entre 2015 et 2018). Les charges de personnel ont été nettement maîtrisées, avec une diminution de 0,4 % en 2015 et une croissance limitée à + 1,6 % en 2016. Enfin, la croissance des charges générales (frais d’études et recherche, dépenses d’entretien, etc.) a été stable sur les derniers exercices.



Par ailleurs, les dépenses d'investissement sont maintenues à un niveau supérieur à 9 milliards en 2018, un montant conforme à la moyenne enregistrée sur la période passée (hors opérations Médipôle et pôle sanitaire de Koné).



Délibération spécifique pour les mouvements pluriannuels

Suite à une recommandation de la Chambre territoriale des comptes, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération relative aux autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE).

Pour la première fois en 2018, des mouvements pluriannuels (sur plusieurs exercices) seront proposés :

- 32 créations d'AP et AE pour un montant de 4,357 milliards
- 42 clôtures d'AP et AE pour un montant de 8,872 milliards.
- 35 ajustements d'AP et AE pour un montant de 3,781 milliards.

Ainsi, le montant global des AP et AE actives s'élève à 215 milliards, avec un reste à financer en crédits de paiement de 93,6 milliards.

Perspectives pour 2018 et 2019

Une légère reprise économique est attendue en 2018, avec un montant de recettes fiscales estimé à 28,9 milliards de francs, ce qui permettrait de retrouver un niveau atteint il y a plus de dix ans (en 2007).

Dès à présent, le gouvernement s'attache à mettre en œuvre une stratégie budgétaire destinée à rationaliser les dépenses, optimiser les ressources de la collectivité, et maintenir ainsi des équilibres pérennes.

Plusieurs pistes sont étudiées : la révision (réaménagement) des exonérations fiscales ; une meilleure répartition des recettes entre les budgets de répartition et de reversement ; l'adoption d'un véritable plan pluriannuel d'investissement afin de prioriser les dépenses d'investissement et d'affiner les prévisions budgétaires ; la poursuite du chantier de dématérialisation et de centralisation, etc.